

Devenir formateur en sauvetage secourisme du travail



Public concerné

Formateurs d'organismes de formation et formateurs internes d'entreprises et des organismes de formation souhaitant dispenser la formation de sauveteurs secouristes du travail.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent :

- Être titulaires du certificat SST ou APS en cours de validité, délivré par une entité habilitée par l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS.
- Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : mettre en œuvre des formations d'acteur SST

Objectifs pédagogiques

- Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise.
- Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST.
- Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST en sauvetage secourisme du travail.

Contenu de la formation

- Pédagogie et ingénierie pédagogique appliquée à la prévention.
- Analyse des attentes et répondre aux besoins de l'entreprise.
- Appropriation du document de référence.
- Pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques utilisées

Exposés-débats.
Travaux en sous-groupes.
Simulation de situations pédagogiques.

Durée

8 jours (4j+4j).

La durée de la formation est répartie sur 2 semaines non consécutives.

Validation

À l'issue de la formation, l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS délivrent un certificat de « formateur SST » valable 36 mois aux participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une durée de 3 jours (21 heures) en présentiel et de satisfaire aux épreuves certificatives.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un formateur de formateur certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS.